

Extrait du FIGEC - Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise et de la Gestion de Créances  
<http://www.figec.com>

# Le mot de la Présidente

- Accueil -

Date de mise en ligne : jeudi 25 septembre 2008



---

**FIGEC - Fédération Nationale de l'Information d'Entreprise et de la Gestion  
de Créances**

---

**La FIGEC est la fédération professionnelle qui regroupe les plus importantes sociétés françaises de recouvrement de créances et d'information. Début 2008, elle a intégré les métiers liés à l'acquisition de créances. Présidente depuis 2006, Nathalie Lameyre présente la fédération.**

### Le "poids" de la fédération

La FIGEC est l'instance française qui représente trois professions connexes : le recouvrement de créances commerciales et civiles, l'information sur les entreprises et l'acquisition de créances. Elle est réellement représentative en termes d'activité avec 70 à 80 % de la gestion de créances et 90 % du marché de l'information, et en terme d'emplois avec plus de 3000 salariés.

### Que représente la FIGEC ?

En termes d'activité, la FIGEC, c'est 70 à 80 % de la gestion de créances et 90 % du marché de l'information.

### Des professions honorables et indispensables

Les métiers que nous représentons ont un rôle économique essentiel. Ils limitent les dérapages préjudiciables à la majorité des entreprises ou des particuliers. À ce titre, ils méritent une reconnaissance que nous nous efforçons de gagner. La FIGEC travaille depuis 1993 à la création et à la mise en place de règles de conduite, que nos membres s'engagent à respecter. Elle assure leur promotion auprès de structures diverses : la CNIL, le ministère de la justice, les députés, les associations de consommateurs, les fédérations représentatives de clients ou de métiers parallèles. Par leur adhésion à la FIGEC, nos membres apportent aux donneurs d'ordres la garantie du respect de règles déontologiques et l'apport d'une garantie financière.

### Le rôle de la fédération

La FIGEC poursuit plusieurs missions : " La création d'espaces de réflexion et d'échanges internes et externes. " La promotion des intérêts de la profession auprès des pouvoirs publics et des instances réglementaires qui régissent nos activités. " La défense de nos membres. " La représentation de la profession auprès des instances paritaires.

### Actions

La FIGEC a un rôle de consultation. Elle est notamment intervenue lors du vote de la loi de prescription en matières de [créance](#). Nos propositions d'assouplissement et de précision des délais ont été intégralement reprises dans les textes légaux.

Nous élaborons également des codes de conduite et des textes réglementaires : " Avec la CNIL, nous élaborons un code de conduite pour la gestion et la conservation des données personnelles (durée, recours des débiteurs...), " Toujours avec la CNIL, nous travaillons sur la régulation de l'envoi par SMS de messages aux débiteurs, " En matière d'acquisition de créances, un code de conduite est en cours d'élaboration (structuration du processus de cession, engagements des modalités de recouvrement...).

### Régulateur économique

## **Le mot de la Présidente**

---

Dans un contexte économique difficile, il devient de plus en plus important de préserver les sociétés de risques d'impayés qui pourraient leur être fatals, et d'éviter la cascade qui s'ensuit. En protégeant les intérêts des entreprises, nous contribuons à sauver des emplois. Pour le marché des particuliers, on commence à assister à l'émergence d'un nouveau type de débiteurs, non structurel. Des consommateurs affrontent des situations nouvelles, éprouvent des difficultés à payer. Nous devons accompagner ces comportements, en assouplissant les actions et en négociant les délais.

L'action globale de la FIGEC doit aller dans ce sens : s'adapter et réagir à des données toujours nouvelles.